



(11) **EP 1 183 961 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:  
**06.03.2002 Bulletin 2002/10**

(51) Int Cl.7: **A47B 49/00**

(21) Numéro de dépôt: **01460049.8**

(22) Date de dépôt: **24.07.2001**

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU**  
**MC NL PT SE TR**  
 Etats d'extension désignés:  
**AL LT LV MK RO SI**

(72) Inventeurs:  
 • **Poirier, René**  
**35650 Le Rheu (FR)**  
 • **Poirier, Claude**  
**35650 Le Rheu (FR)**

(30) Priorité: **26.07.2000 FR 0009792**

(74) Mandataire: **Maillet, Alain**  
**Cabinet le Guen & Maillet, 5, Place Newquay, B.P.**  
**70250**  
**35802 Dinard Cedex (FR)**

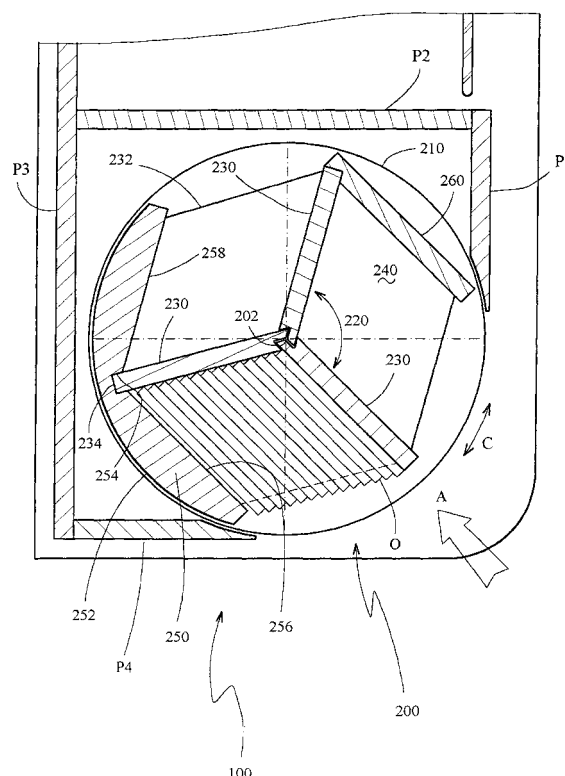
(71) Demandeur: **Societe Rennaise du Meuble SA**  
**35650 Le Rheu (FR)**

(54) **Meuble de rangement**

(57) La présente invention concerne un meuble de rangement (100) de type comportant au moins un carrousel rotatif (200, 200a, 200b) monté dans le meuble (100) entre ses parois latérales (P1-P4). Le meuble (100) comporte au moins un passage (A) permettant un accès vers un carrousel (200, 200a, 200b). Chaque carrousel (200, 200a, 200b) est bordé par une paroi (250) mobile en rotation autour de l'axe dudit carrousel (200, 200a, 200b) entre une position où elle dégage le passage (A) et une position où elle ferme le passage (A) au gré de la rotation du carrousel (200, 200a, 200b) dans le meuble (100).

La paroi (250) est pourvue d'une face externe (252) en forme de secteur cylindrique.

**FIG. 3**



## Description

**[0001]** La présente invention concerne un meuble de rangement de type comportant un carrousel rotatif. Le meuble de l'invention est destiné en particulier au rangement d'objets de tailles standard.

**[0002]** Pour ranger de tels objets, par exemple des cassettes ou des disques compacts, un meuble comportant un carrousel s'avère approprié.

**[0003]** Un tel meuble est représenté en coupe à la Fig. 1. Il est constitué de plusieurs parois P1-P4 entourant et dissimulant un carrousel S monté libre à rotation suivant la flèche C autour de son axe principal qui est parallèle auxdites faces F1-F4.

**[0004]** Une porte d'accès T est installée entre deux faces contiguës pour permettre l'accès à des réceptacles R disposés en rangées superposées autour de l'axe de rotation du carrousel S pour y ranger ou y extraire des objets O.

**[0005]** Il faut donc manipuler la porte T à chaque fois que l'on souhaite accéder aux réceptacles R pour ranger ou extraire lesdits objets O dans les réceptacles R du carrousel S.

**[0006]** Par ailleurs, le volume utile au rangement, c'est-à-dire le volume interne des réceptacles R, est faible au regard du volume occupé par le carrousel S.

**[0007]** Le but de l'invention est donc de proposer un meuble de rangement de type comportant un carrousel rotatif dissimulé par les parois du meuble ne nécessitant pas de faire usage d'une porte pour accéder aux réceptacles dudit carrousel.

**[0008]** Un autre but de l'invention est de proposer un meuble de rangement de type comportant un carrousel rotatif dont le volume utile de ce carrousel est conséquent au regard de son encombrement.

**[0009]** A cet effet, le meuble de rangement de type comportant un carrousel rotatif monté dans ledit meuble entre ses parois latérales, ledit meuble comportant également au moins un passage permettant un accès vers un carrousel, est remarquable en ce que chaque carrousel est bordé par une paroi mobile en rotation autour de l'axe dudit carrousel entre une position où elle dégage ledit passage et une position où elle ferme ledit passage au gré de la rotation du carrousel dans le meuble.

**[0010]** Ainsi, il n'est fait aucunement usage d'une porte pour accéder au carrousel.

**[0011]** Selon une autre caractéristique de l'invention, la paroi est pourvue d'une face externe en forme de secteur cylindrique.

**[0012]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le passage est réalisé entre deux parois disposées perpendiculairement l'une à l'autre.

**[0013]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le meuble de rangement, dont le carrousel est pourvu de séparations, est remarquable en ce que la paroi comporte au moins une gorge permettant son assemblage sur l'extrémité libre d'une séparation.

**[0014]** Selon une autre caractéristique de l'invention,

les séparations sont sécantes dans un plan passant par l'axe d'un carrousel et forment un angle de 120° entre deux séparations adjacentes.

**[0015]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le meuble de rangement, dont le carrousel est pourvu d'au moins un réceptacle est remarquable en ce que la paroi comporte au moins une face tournée vers l'intérieur du carrousel et qui est parallèle à une séparation, chaque face et chaque séparation formant respectivement les parois latérales d'un réceptacle.

**[0016]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le meuble de rangement dont le carrousel est pourvu d'au moins un réceptacle, est remarquable en ce que le carrousel comporte au moins une cloison disposée parallèlement à une séparation, chaque cloison et chaque séparation formant respectivement les parois latérales d'un réceptacle.

**[0017]** Selon une autre caractéristique de l'invention, le volume interne de chaque réceptacle a la géométrie d'un prisme oblique à base carrée ou rectangulaire.

**[0018]** Ainsi, le volume utile des réceptacles est supérieur à 60 % du volume extérieur du carrousel.

**[0019]** Selon une autre caractéristique de l'invention, chaque carrousel est monté libre à rotation à l'intérieur dudit meuble autour d'un axe disposé sensiblement perpendiculaire au plan de l'assise dudit meuble.

**[0020]** Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 représente une vue en coupe transversale d'un meuble de rangement dissimulant un carrousel S monté libre à rotation entre ses parois et dont l'accès est rendu possible, de façon connue, par l'ouverture d'une porte,

la Fig. 2 représente une vue de face d'un meuble de rangement comportant deux carrousels selon l'invention,

la Fig. 3 représente une vue en coupe transversale d'un meuble de rangement dont une paroi d'un carrousel est dans une position où elle dégage un passage du meuble selon l'invention, et

la Fig. 4 représente une vue en coupe transversale d'un meuble de rangement dont une paroi d'un carrousel est dans une position où elle ferme un passage du meuble selon l'invention.

**[0021]** Un meuble de rangement 100 de type comportant au moins un carrousel rotatif 200 est représenté à la Fig. 2. Il est constitué de parois latérales P, d'un fond D et d'une face supérieure F. Le meuble de rangement 100 comporte à cette Fig. deux carrousels 200a et 200b qui sont respectivement montés libres à rotation à l'intérieur dudit meuble de rangement 100 autour d'axes 202a et 202b positionnés dans une direction sensiblement perpendiculaire au plan de l'assise dudit meuble

de rangement 100.

[0022] A la Fig. 3, chaque carrousel 200 est entouré par des parois P1-P4 dont deux sont disjointes, en l'occurrence les parois P1 et P4 et qui sont disposées perpendiculairement l'une à l'autre à cette Fig. pour former au moins un passage A afin de permettre l'accès audit carrousel 200. Dans un mode de réalisation non représenté, le passage A peut être réalisé au travers d'une quelconque des parois P.

[0023] Le carrousel 200 est constitué d'au moins un plateau 210 de préférence circulaire qui est divisé en plusieurs secteurs angulaires 220 par des séparations 230 sécantes dans un plan passant par l'axe 202 du carrousel 200. Les séparations 230 sont également disposées dans un plan sensiblement perpendiculaire au plateau 210. A cette Fig., le plateau 210 représenté est divisé en trois secteurs angulaires 220 d'une même valeur angulaire de 120° par trois séparations 230.

[0024] Des tablettes 232 sont montées parallèlement au plateau 210 entre les séparations 230. A la Fig. 2, le carrousel 200a comporte deux tablettes 232 superposées.

[0025] Le volume disponible entre, d'une part, le plateau 210 ou les tablettes 232, et d'autre part, les séparations 230 forme respectivement des réceptacles 240 destinés à ranger des objets O.

[0026] Le carrousel 200 est également bordé par une paroi 250 pourvue d'une face externe 252 en forme de secteur cylindrique.

[0027] Cette paroi 250 est mobile en rotation autour de l'axe 202 du carrousel, au gré de sa rotation dans le meuble de rangement 100, suivant la flèche C, entre une position où elle dégage ledit passage A comme cela est représenté à la Fig. 3, et une position où elle ferme ledit passage A comme cela est représenté à la Fig. 4.

[0028] Dans un mode préféré de réalisation, la paroi 250 comporte au moins une gorge 254 permettant son assemblage sur l'extrémité libre 234 d'une séparation 230.

[0029] La paroi 250 comporte également au moins une face 256 ou 258 tournée vers l'intérieur du carrousel 200 et qui est parallèle à une séparation 230.

[0030] A la Fig. 3, deux faces 256 et 258 sont respectivement parallèles à deux séparations 230.

[0031] D'autres cloisons 260, dont une est visible à la Fig. 3, peuvent être fixées parallèlement aux séparations 230.

[0032] Chaque réceptacle 240 a ses parois latérales constituées respectivement d'une séparation 230 et d'une face 256, 258 ou d'une cloison 260 permettant de caler latéralement les objets O, par exemple des cassettes ou des disques compacts, pour éviter qu'ils ne se dérangent lors de la rotation du carrousel 200.

[0033] Dans un mode préféré de réalisation, le volume interne de chaque réceptacle 240 a la géométrie d'un prisme oblique à base carrée ou rectangulaire.

[0034] De ce fait, le volume interne des réceptacles offre une capacité de rangement qui représente une

proportion importante du volume extérieur du carrousel 200. Dans la pratique, cette proportion est supérieure à 60 %.

[0035] Pour ranger ou extraire des objets O dans le carrousel 200 du meuble de rangement 100, le carrousel 200 est entraîné en rotation suivant la direction matérialisée par la flèche C, par exemple par sa paroi 250, de manière à ce que celle-ci puisse dégager le passage A pour permettre l'accès aux réceptacles 240 pour y ranger ou y extraire des objets O. Ceux-ci peuvent, pour leur rangement, être calés entre les faces 256, 258 ou les cloisons 260 et les séparations 230.

[0036] A l'issue de cette opération, le carrousel 200 est à nouveau entraîné en rotation afin que la paroi 250 puisse fermer le passage A pour masquer le contenu du carrousel 200.

[0037] Le meuble de l'invention permet un stockage d'objets dans un carrousel qui est dissimulé dans celui-ci et qui est accessible sans avoir besoin d'ouvrir une porte.

[0038] Le carrousel est par ailleurs pourvu de réceptacles dont le volume utile total de rangement est élevé au regard du volume du carrousel.

## Revendications

1. Meuble de rangement (100) de type comportant au moins un carrousel rotatif (200, 200a, 200b) monté dans ledit meuble (100) entre ses parois latérales (P1-P4), ledit meuble (100) comportant au moins un passage (A) permettant un accès vers un carrousel (200, 200a, 200b), chaque carrousel (200, 200a, 200b) étant bordé par une paroi (250) mobile en rotation autour de l'axe dudit carrousel (200, 200a, 200b) entre une position où elle dégage ledit passage (A) et une position où elle ferme ledit passage (A) au gré de la rotation du carrousel (200, 200a, 200b) dans le meuble (100), **caractérisé en ce que** la paroi (250) comporte au moins une face (256, 258) tournée vers l'intérieur du carrousel (200, 200a, 200b) et qui est parallèle à une séparation (230), chaque face (256, 258) et chaque séparation (230) formant respectivement les parois latérales d'un réceptacle (240).
2. Meuble de rangement (100) selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la paroi (250) comporte au moins une gorge (254) permettant son assemblage sur l'extrémité libre (234) d'une séparation (230).
3. Meuble de rangement (100) selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** les séparations (230) sont sécantes dans un plan passant par l'axe (202a, 202b) d'un carrousel (200, 200a, 200b) et forment un angle de 120° entre deux séparations (230) adjacentes.

4. Meuble de rangement (100) selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le carrousel (200, 200a, 200b) comporte au moins une cloison (260) disposée parallèlement à une séparation (230), chaque cloison (260) et chaque séparation (230) formant respectivement les parois latérales d'un réceptacle (240). 5
5. Meuble de rangement (100) selon l'une des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** le volume interne de chaque réceptacle (240) a la géométrie d'un prisme oblique à base carrée ou rectangulaire. 10
6. Meuble de rangement (100) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** chaque carrousel (200, 200a, 200b) est monté libre à rotation à l'intérieur dudit meuble (100) autour d'un axe (202a, 202b) disposé sensiblement perpendiculaire au plan de l'assise dudit meuble (100). 15  
20
7. Meuble de rangement (100) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la paroi (250) est pourvue d'une face externe (252) en forme de secteur cylindrique. 25
8. Meuble de rangement (100) selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** le passage (A) est réalisé entre deux parois (P1, P4) disposées perpendiculairement l'une à l'autre. 30

35

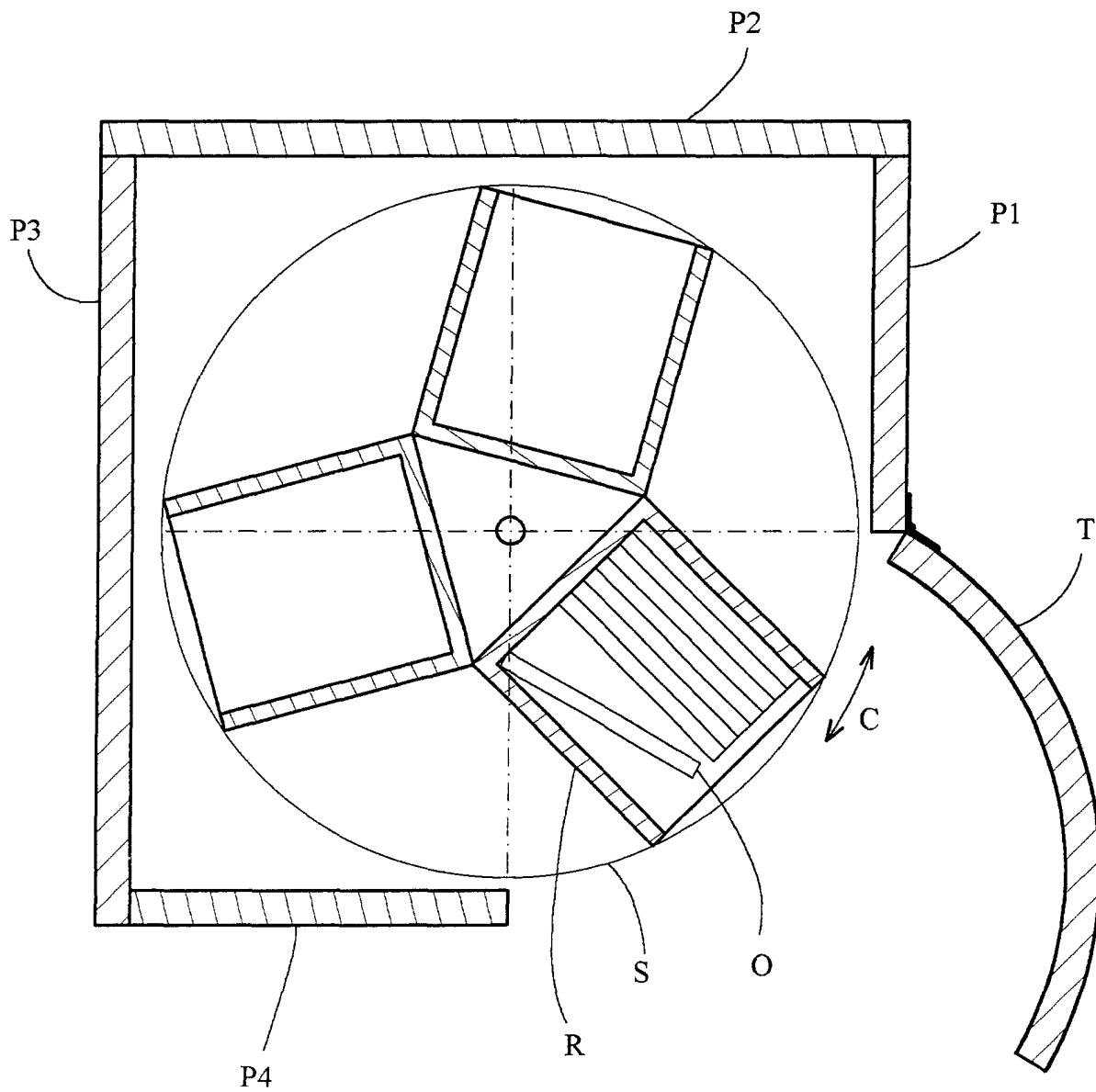
40

45

50

55

FIG. 1



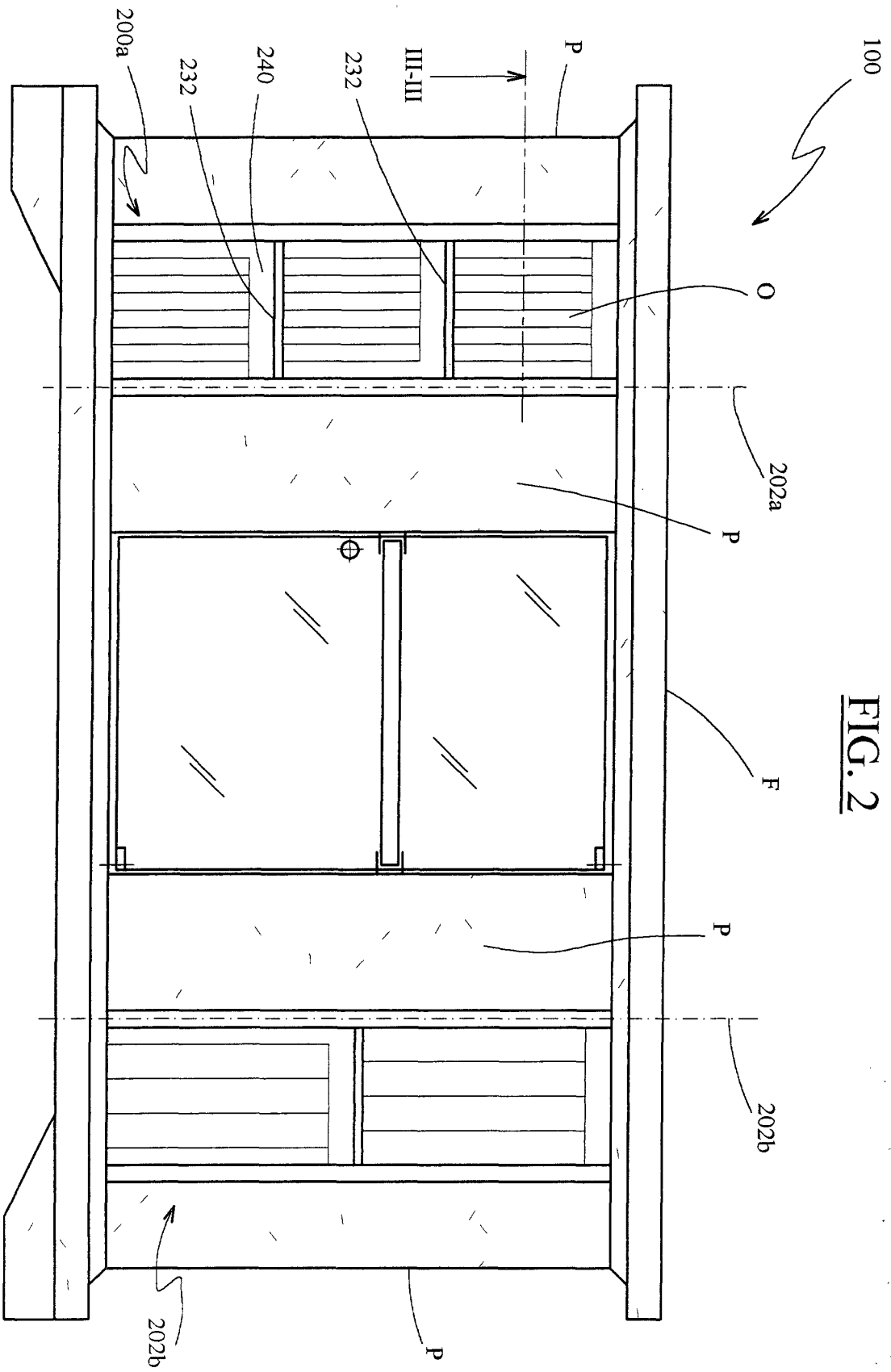


FIG. 3

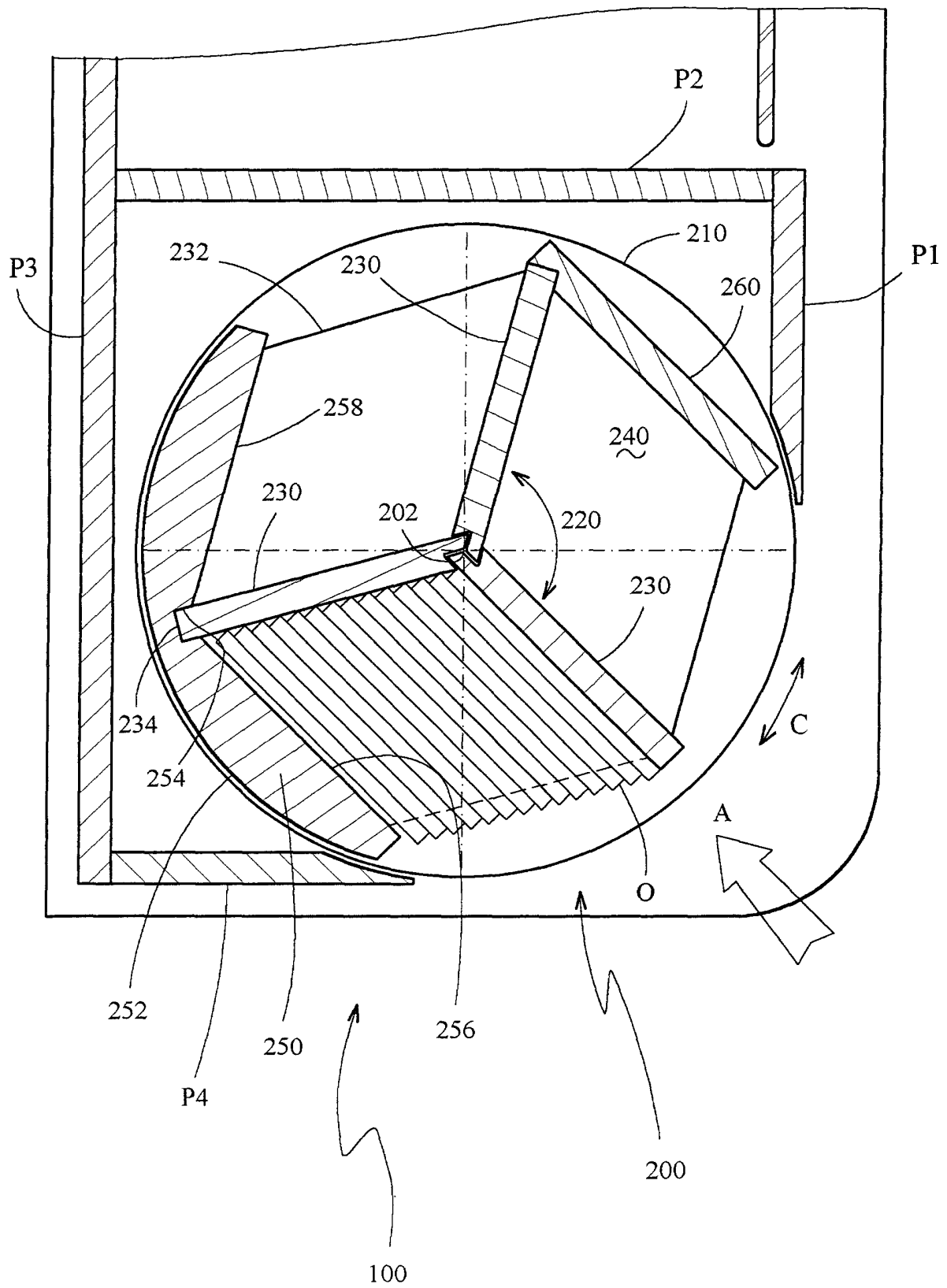
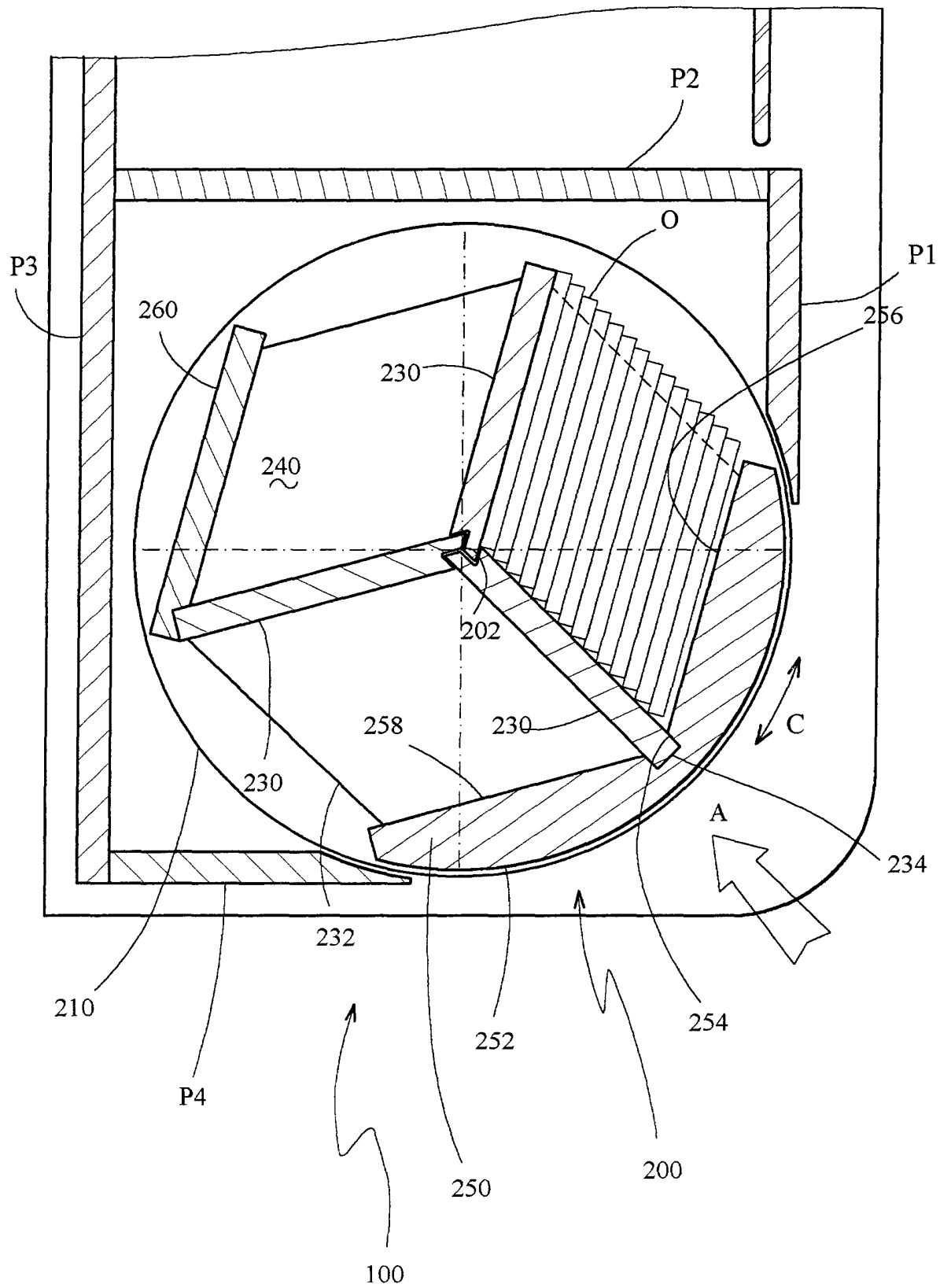


FIG. 4







Office européen  
des brevets

# RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande  
EP 01 46 0049

| DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
| Catégorie                                                                                                                                                                                                                           | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes                                                      | Revendication concernée                                                                                                                                                                                                                                         | CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)       |
| A                                                                                                                                                                                                                                   | DE 33 25 105 A (TEAM FORM AG)<br>24 janvier 1985 (1985-01-24)<br>* abrégé; figures 2,3 *                                             | 1,4,8                                                                                                                                                                                                                                                           | A47B49/00                                 |
| A                                                                                                                                                                                                                                   | US 2 629 643 A (DAVIDSON)<br>24 février 1953 (1953-02-24)<br>* colonne 2, dernier alinéa - colonne 3, alinéa 1; figures 1-8 *        | 1,6-8                                                                                                                                                                                                                                                           |                                           |
| A                                                                                                                                                                                                                                   | DE 299 19 619 U (HEINRICH J KESSEBOEHMER KG) 5 janvier 2000 (2000-01-05)<br>* abrégé; figure 6 *<br>* page 6, alinéa 2 *             | 4,5                                                                                                                                                                                                                                                             |                                           |
| A                                                                                                                                                                                                                                   | DE 299 19 619 U (HEINRICH J KESSEBOEHMER KG) 5 janvier 2000 (2000-01-05)<br>* abrégé; figure 6 *<br>* page 6, alinéa 2 *             | 1,6,8                                                                                                                                                                                                                                                           |                                           |
| A                                                                                                                                                                                                                                   | EP 0 865 744 A (STEIGERWALD WERNER)<br>23 septembre 1998 (1998-09-23)<br>* colonne 4, ligne 39 - colonne 5, ligne 35; figures 1-10 * | 1,6,8                                                                                                                                                                                                                                                           |                                           |
| A                                                                                                                                                                                                                                   | US 5 651 595 A (WILLIS THOMAS T)<br>29 juillet 1997 (1997-07-29)<br>* abrégé; figures 4,5 *                                          | 1                                                                                                                                                                                                                                                               |                                           |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                 | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7) |
|                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                 | A47B                                      |
| Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                           |
| Lieu de la recherche                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                      | Date d'achèvement de la recherche                                                                                                                                                                                                                               | Examineur                                 |
| LA HAYE                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                      | 24 octobre 2001                                                                                                                                                                                                                                                 | Jones, C                                  |
| CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES                                                                                                                                                                                                       |                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                           |
| X : particulièrement pertinent à lui seul<br>Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie<br>A : arrière-plan technologique<br>O : divulgation non-écrite<br>P : document intercalaire |                                                                                                                                      | T : théorie ou principe à la base de l'invention<br>E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date<br>D : cité dans la demande<br>L : cité pour d'autres raisons<br>& : membre de la même famille, document correspondant |                                           |

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE  
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 46 0049

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24-10-2001

| Document brevet cité<br>au rapport de recherche |   | Date de<br>publication | Membre(s) de la<br>famille de brevet(s) | Date de<br>publication |
|-------------------------------------------------|---|------------------------|-----------------------------------------|------------------------|
| DE 3325105                                      | A | 24-01-1985             | DE 3325105 A1                           | 24-01-1985             |
| US 2629643                                      | A | 24-02-1953             | AUCUN                                   |                        |
| DE 29919619                                     | U | 05-01-2000             | DE 29919619 U1                          | 05-01-2000             |
|                                                 |   |                        | EP 1098130 A1                           | 09-05-2001             |
| EP 0865744                                      | A | 23-09-1998             | DE 29705262 U1                          | 23-07-1998             |
|                                                 |   |                        | AT 202905 T                             | 15-07-2001             |
|                                                 |   |                        | DE 59800977 D1                          | 16-08-2001             |
|                                                 |   |                        | EP 0865744 A1                           | 23-09-1998             |
| US 5651595                                      | A | 29-07-1997             | AUCUN                                   |                        |

EPC FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82